

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal se réunira, salle de conseil de Dinan Agglomération (8 boulevard Simone Veil à Dinan), **le JEUDI 30 MAI 2024**, en séance publique, à 19h30, aux fins de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après. La séance sera retransmise par vidéo.

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 avril 2024
1. POLITIQUE DE LA VILLE – Validation du Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 »
 2. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Opération de Revitalisation du Territoire – Avenant à la convention
 3. AFFAIRES JURIDIQUES ET IMMOBILIERES – Echange de parcelles entre la commune de Dinan et le Conseil départemental des Côtes d’Armor – 3 rue Victor Schœlcher
 4. AFFAIRES JURIDIQUES ET IMMOBILIERES – Cession d’une parcelle à la SAS NEXITY – rue Chateaubriand
 5. AFFAIRES JURIDIQUES ET IMMOBILIERES – Cession de l’immeuble 10 rue du Capitaine Hesry
 6. AFFAIRES JURIDIQUES ET IMMOBILIERES – Acquisition d’un immeuble rue Gambetta
 7. VIE ASSOCIATIVE ET SPORTS – Convention de partenariat entre la commune et l’association Dinan Léhon Football Club
 8. CULTURE – Résidence d’écriture au Musée Yvonne Jean-Haffen
 9. FINANCES – Ventes aux enchères d’un bien mobilier (voiture)
 10. VOIRIE – SDE 22 – Définition de l’enveloppe de travaux d’aménagement et d’enfouissement 2024
 11. CONSEIL MUNICIPAL – Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du conseil municipal

Fait en l'Hôtel de Ville de Dinan,

Le 24 mai 2024,
Le Maire,
Didier LECHIEN



**LISTE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 MAI 2024**

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, jeudi 30 mai 2024, à 19h30, en la salle de Conseil de Dinan Agglomération (8 bd Simone Veil - Dinan), lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur les affaires figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 24 mai 2024.

<p>➤ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 avril 2024</p>	
<p>1- POLITIQUE DE LA VILLE – Validation du Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 »</p>	<p>1. Approuvée</p>
<p>2- AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - Opération de Revitalisation du Territoire – Avenant à la convention</p>	<p>2. Approuvée</p>
<p>3- AFFAIRES JURIDIQUES ET IMMOBILIERES – Echange de parcelles entre la commune de Dinan et le Conseil départemental des Côtes d'Armor – 3 rue Victor Schœlcher</p>	<p>3. Approuvée</p>
<p>4- AFFAIRES JURIDIQUES ET IMMOBILIERES - Cession d'une parcelle à la SAS NEXITY - rue Chateaubriand</p>	<p>4. Approuvée</p>
<p>5- AFFAIRES JURIDIQUES ET IMMOBILIERES - Cession de l'immeuble 10 rue du Capitaine Hesry</p>	<p>5. Approuvée</p>
<p>6- AFFAIRES JURIDIQUES ET IMMOBILIERES – Acquisition d'un immeuble rue Gambetta</p>	<p>6. Approuvée</p>
<p>7- VIE ASSOCIATIVE ET SPORTS – Convention de partenariat entre la commune et l'association Dinan Léhon Football Club</p>	<p>7. Approuvée</p>
<p>8- CULTURE - Résidence d'écriture au Musée Yvonne Jean-Haffen</p>	<p>8. Approuvée</p>
<p>9- FINANCES - Ventes aux enchères d'un bien mobilier (voiture)</p>	<p>9. Approuvée</p>
<p>10-VOIRIE – SDE 22 – Définition de l'enveloppe de travaux d'aménagement et d'enfouissement 2024</p>	<p>10. Approuvée</p>
<p>11- CONSEIL MUNICIPAL – Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du conseil municipal</p>	<p>11. Approuvée</p>
<p>Les délibérations sont consultables en ligne sur www.dinan.fr</p>	

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 30 MAI 2024**

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, jeudi 30 mai, à 19h30, en la salle de Conseil de Dinan Agglomération (8 bd Simone Veil - Dinan), lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur les affaires figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 24 mai 2024.

Didier LECHIEN

Madame Essevaz-Roulet, vous avez souhaité intervenir en début de ce conseil.

Clémence ESSEVAZ-ROULET

Merci, Monsieur le Maire. Juste un petit mot pour vous dire que mes collègues et moi sommes heureux de vous retrouver à votre place, visiblement en bonne forme. Nous tenons à saluer le courage dont vous avez fait preuve face à la maladie. Merci.

Didier LECHIEN

Merci beaucoup pour vos mots qui me touchent. Je passe maintenant au procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 avril dernier. Appelle-t-il des observations de votre part ? Je n'en vois pas, donc je considère qu'il est adopté. N'ayant pas participé à cette séance, je n'ai pas de commentaire particulier à faire, si ce n'est pour préciser qu'il y a 11 points à l'ordre du jour. Il y aura également une question orale à la fin de ce conseil.

Nous allons tout de suite aborder l'affaire numéro 1 qui concerne le contrat de ville et la politique de la ville.

Avant de commencer, simplement, j'ai oublié de vous présenter Élise Balch, qui est notre nouvelle directrice des Patrimoines. Elle a rejoint notre collectivité il y a maintenant quelques semaines et nous vient de Fougères, où elle occupait les mêmes fonctions. Elle succède à Simon Guinebaud, qui, comme vous le savez, a quitté la ville de Dinan à la fin de l'année dernière pour rejoindre la ville de Vannes. Nous souhaitons bien sûr la bienvenue à Élise, qui a plein de projets pour le service et pour le patrimoine de Dinan. Merci pour votre présence. Voilà, Lydie, avec toutes mes excuses, tu peux y aller.

Affaire n°1

L'an deux mil vingt-quatre, le 30 mai

Sur convocation en date du 24 mai 2024, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil - Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Joëlle LE GUIFFANT, Didier DERU, Christine MASSART, Yannick HELLIO, Guy BADOUAL, Nathalie MALIDOR, Lydie PATRY, Charles HOUZE, Odile MIEL-GIRESSE, Cécile PARIS, Maxime SACHET, Christelle BOUVIER, Patrick CRENAULT, David BRUNET, Françoise DESPRES, Christiane SOQUET, Jérémie MENAR, Stella CORBES, Soilihi ABOUDOU, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Erwan BEAUDOUIN.

ETAIENT EXCUSES : Matthieu JOUNEAU (pouvoir à Didier LECHIEN), Anne-Sophie GUILLEMOT (pouvoir à Brigitte BALAY-MIZRAHI), Chantal BOULOUX (pouvoir à Charles HOUZE), Philippe MORANT (pouvoir à Laurence LE DU-BLAYO), Dominique ORHANT (pouvoir à Didier DERU).

ETAIT ABSENT : Gérard de MELLON

VOTANTS : 34

SECRETAIRE : Maxime SACHET

*
* *

POLITIQUE DE LA VILLE – Validation du contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 »

Rapporteur : Lydie PATRY.

La Politique de la Ville est une politique publique nationale qui a pour but de réduire les écarts de développement au sein des villes. Elle vise à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers les plus défavorisés et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants, qui subissent un chômage et un décrochage scolaire plus élevés qu'ailleurs, et des difficultés d'accès aux services et aux soins, notamment.

La politique de la Ville concentre ainsi des moyens particuliers et notamment financiers vers les territoires les plus en difficulté. De compétence intercommunale, elle mobilise l'ensemble des partenaires engagés dans l'amélioration des conditions de vie des habitants :

- **L'État**
Éducation, emploi, police, justice, logement, santé, culture, jeunesse et sport, apprentissage de la langue, lutte contre les discriminations, politique d'intégration des migrants, transition écologique...
- **Dinan Agglomération**
Transition écologique, déchets, mobilités, emploi et développement économique, petite enfance, numérique...
- **La Ville de Dinan**
Éducation, jeunesse, vie associative, culture, sport, prévention, aménagements urbains, écoles.
- **Le Département**
Solidarités humaines (accompagnement social et accès aux droits, insertion, PMI, prévention et protection de l'enfance et de la famille, personnes âgées ou en situation de handicap, insertion professionnelle, jeunesse, culture, sport, collège...).
- **La Région**
Développement économique, formation professionnelle, lycées, orientation, aménagement du territoire, transport BreizhGo ...
- **La CAF**

Allocations Familiales, prestations sociales (RSA, AAH, PAJE...), financement des centres sociaux, Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité

- **Le Bailleur NEOTOA**

Construction et gestion du parc locatif, relations locataires, prévention des impayés, gestion du reversement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB).

Les acteurs sont présents dans le cadre de leurs actions relevant du droit commun, complétés ainsi par les moyens spécifiquement dédiés au contrat de ville.

Le quartier de la Fontaine des Eaux de Dinan (1 400 habitants, 16 bâtiments), classé « Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) » en 2014, est le seul au sein de Dinan Agglomération réunissant les critères le rendant éligible au Contrat de ville (un espace urbain continu, un seuil minimal d'habitants, un niveau de revenu moyen par habitant modeste).

Le précédent Contrat de ville (2015-2022) étant arrivé à son terme, le Conseil municipal est amené à se prononcer sur la signature d'un nouveau contrat pour la période 2024-2030 intitulé « Engagements Quartiers 2030 ».

Après une période de consultation citoyenne, de concertation avec les acteurs du territoire et avec les signataires du contrat de ville, il a été identifié de nouvelles priorités d'actions déclinées autour de **3 enjeux majeurs** constituant la feuille de route pour les 6 années à venir :

- **Bien vivre ensemble dans le quartier**, en favorisant la vie sociale et culturelle et en sécurisant le cadre de vie,
- **Grandir et s'épanouir**, en travaillant l'accompagnement de la parentalité, la réussite éducative des élèves et en soutenant la jeunesse,
- **Trouver sa place**, en favorisant le bien-être et la santé des habitants, en améliorant l'accès à l'emploi et en luttant contre les discriminations.

La Ville de Dinan, unique commune de Dinan Agglomération concernée par un contrat de ville, met à disposition un poste de coordonnateur à 0,15 équivalent temps plein (ETP), et cofinance avec l'Etat et Dinan Agglomération un poste à temps plein de médiateur de proximité-Adulte Relais (avec une côte part de 0,16 ETP pour la Ville). Le bailleur social NEOTOA met en place un programme d'action financé par la TFPB à hauteur de 110 000 €, et l'Etat finance un dispositif d'appels à projets annuel à hauteur de 55 000 €.

La Ville de Dinan dispose au sein de ses services des ressources humaines nécessaires à la coordination d'un tel contrat sans avoir recours à des moyens humains supplémentaires. Il est donc convenu que Dinan Agglomération confie à la Ville, dans le cadre d'une convention de prestation de services, l'appui à la gestion et la coordination du contrat de ville 2024-2030.

*
* *

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

1. **D'AUTORISER** M. le Maire à signer le nouveau contrat de ville pour la période 2024-2030 ;
2. **D'AUTORISER** M. le Maire à signer la convention avec Dinan Agglomération pour la réalisation de prestations de service pour l'appui à la gestion et à la coordination du contrat de ville.

Lydie PATRY présente le rapport. Brigitte Balay – Mizrahi complète ce rapport.

Didier LECHIEN

Merci Lydie. Y a-t-il des questions, des observations ? Oui, allez-y.

Erwan BEAUDOUIN

Bonsoir, Monsieur le Maire, chers collègues. J'ai quelques remarques et questions concernant le nouveau projet de contrat de ville. Ce contrat de ville est un atout depuis plusieurs années pour le quartier de la Fontaine des Eaux. Il a permis l'émergence de nombreux projets qui ont contribué à la valorisation du quartier et à l'implication de ses habitants dans la vie de la cité. Nous voterons favorablement pour sa reconduction. Naturellement, nous nous réjouissons notamment de l'importance donnée à l'axe éducatif dans ce nouveau contrat. La création de la classe Passerelle à l'école de la Ruche favorisera la réussite éducative des enfants du quartier et l'accès à l'emploi des parents également. Le projet de construction d'une nouvelle école dans le quartier, qui a été mentionné, est aussi pour nous une priorité. La réflexion sur l'emplacement de cette nouvelle école devra s'accompagner d'une réflexion également sur la carte scolaire de notre commune, afin de favoriser une mixité sociale dans nos écoles. L'élargissement du périmètre possible de l'appel à projets va également permettre de faire bénéficier certains projets du quartier des îles Bretonnes à Léhon, et c'est une évolution qui nous semble intéressante. L'accès à la formation et à l'emploi est une priorité identifiée dans les contrats de ville. Cependant, il nous semble que peu de démarches sont réalisées spécifiquement pour les demandeurs d'emploi du quartier. Il pourrait être nécessaire de réfléchir aux actions envisageables de ce point de vue. Concernant le Conseil citoyen, il s'agit d'un maillon important pour l'implication des habitants et l'appropriation des actions du contrat de ville dans le quartier. Il n'a pas toujours bien fonctionné par le passé et est moins actif aujourd'hui qu'il ne l'a été. Nous souhaiterions avoir quelques précisions sur son fonctionnement dans le cadre du nouveau contrat, notamment sa constitution et son animation. Un autre point concerne l'avenir de la piscine des Canetons, une question soulevée lors du bilan du précédent contrat de ville. La nécessité de maintenir un équipement dans le quartier avait été soulignée, cependant, nous constatons qu'il n'en est pas fait mention dans le nouveau contrat. Nous aimerions savoir où en est cette question. Un point qui nous semblerait intéressant à travailler également dans l'avenir est la question de la mobilité dans le quartier. Il nous paraît utile de mener une réflexion sur les transports en commun en concertation avec Dinan Agglomération, notamment pour savoir si une ligne de bus DINAMO ! vers les commerces de grande distribution pourrait être étudiée pour le quartier. Enfin, nous souhaiterions connaître les projets envisagés à long terme par NEOTOA, le bailleur social qui est aussi acteur de ce contrat dans le quartier, notamment en ce qui concerne l'innovation et la réhabilitation des immeubles, sur le plan de la sonorisation et de l'accessibilité des appartements aux personnes à mobilité réduite. Je vous remercie.

Didier LECHIEN

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ? Très bien. Lydie, je te laisse répondre.

Lydie PATRY

Oui, au niveau des demandeurs d'emploi, il y a quand même pas mal d'actions qui sont faites. On a le Bus des métiers qui est présent depuis plusieurs années, on a aussi « ID'EES INTERIM » qui était présent l'année dernière et qui avait répondu à l'appel à projet, mais cette année n'a pas répondu. Cependant, on a « Horizon Emploi » qui fonctionne un peu de la même manière, donc à ce niveau-là, on a quand même pas mal de choses. En ce qui concerne le Conseil citoyen, nous sommes en train d'étudier avec eux pour évoluer, pour voir s'ils veulent continuer ou pas, trouver de nouvelles personnes, mais c'est difficile de mobiliser. Donc, on fera peut-être plus de réunions avec les habitants pour avoir un avis plus complet. Pour ce qui est de la piscine des Canetons, tant que la nouvelle piscine n'est pas construite, je pense qu'il n'y aura pas de changement. On étudiera une fois que l'autre piscine sera mise en place. Pour la mobilité, c'est avec l'Agglomération, et c'est vrai que l'avantage du contrat précédent, c'est qu'on a pu identifier les choses à améliorer avec eux aussi. On travaillera davantage avec les partenaires et les signataires sur ce contrat-là, c'est le but. En ce qui concerne NEOTOA, ils font déjà la rénovation de la cité Lécuyer. Ils ont rénové tous les halls de la cité Bretonnière. En ce qui concerne la question du niveau sonore, je ne sais pas, mais c'est compliqué en fait. Jérémie, si tu as des renseignements...

Jérémie MENAR

Il y a la réhabilitation, comme vous avez pu le voir, sur l'ensemble des façades, de la toiture, et également des garde-corps qui vont être changés. Donc, c'est un chantier qui s'étale sur plus de deux ans et qui se terminera fin 2025. De plus, aujourd'hui, il y a les chantiers, année par année, sur la cité Bretonnière. Il y a cinq bâtiments où il y a une réhabilitation de toutes les entrées et de tous les halls d'immeubles. Donc, c'est sur un rythme annuel, à peu près cinq bâtiments par an. Déjà, cinq bâtiments ont été réhabilités, et cinq vont commencer d'ici peu, logiquement.

En ce qui concerne l'accessibilité dans les logements, les gens font des demandes à Néotoa en fonction de s'ils ont un handicap ou non. Ces demandes sont directement étudiées par Néotoa pour aménager le logement en fonction des problématiques des habitants.

Didier LECHIEN

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres remarques, d'autres questions, d'autres observations ? Je n'en vois pas. Bien évidemment, en collaboration avec l'Agglomération, nous travaillons sur l'avenir de la piscine des Canetons. Cependant, nous sommes aussi tributaires des décisions prises par l'Agglomération. Je rappelle que les deux piscines, que ce soit la piscine des Canetons ou la piscine des Pommiers, sont gérées et appartiennent à Dinan Agglomération, sur des terrains appartenant à la Ville mais relevant de l'Agglomération. Par conséquent, nous sommes tributaires des réflexions menées au sein de Dinan Agglomération, qui pourrait également avoir des projets pour la piscine des Canetons. Actuellement, des échanges sont en cours à ce sujet. Voilà. Bien, écoutez, s'il n'y a pas d'autres questions, je propose que nous passions au vote.

J'ai noté qu'il n'y avait donc pas d'opposition sur ce projet, donc il en est ainsi décidé : le contrat de ville est adopté.

Je te remercie, Lydie, pour cette présentation, ainsi que l'ensemble des services qui ont travaillé sur ce nouveau contrat de ville, qui produit des effets très positifs sur le quartier.

Affaire n°2

L'an deux mil vingt-quatre, le 30 mai

Sur convocation en date du 24 mai 2024, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Joëlle LE GUIFFANT, Didier DERU, Christine MASSART, Yannick HELLIO, Guy BADOUAL, Nathalie MALIDOR, Lydie PATRY, Charles HOUZE, Odile MIEL-GIRESSE, Cécile PARIS, Maxime SACHET, Christelle BOUVIER, Patrick CRENAULT, David BRUNET, Françoise DESPRES, Christiane SOQUET, Jérémie MENAR, Stella CORBES, Soilihi ABOUDOU, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Erwan BEAUDOUIN.

ETAIENT EXCUSES : Matthieu JOUNEAU (pouvoir à Didier LECHIEN), Anne-Sophie GUILLEMOT (pouvoir à Brigitte BALAY-MIZRAHI), Chantal BOULOUX (pouvoir à Charles HOUZE), Philippe MORANT (pouvoir à Laurence LE DU-BLAYO), Dominique ORHANT (pouvoir à Didier DERU).

ETAIT ABSENT : Gérard de MELLON

VOTANTS : 34

SECRETAIRE : Maxime SACHET

*
* *

AMENAGEMENT - Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) - Avenant à la convention

Rapporteur : Jacques TOUMINET

Le 28 juin 2022, les représentants des neuf communes membres de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) ont signé la convention cadre Petites Villes de Demain (PVD) valant Opération de Revitalisation du Territoire. Elle détaille les enjeux, orientations stratégiques et plans d'actions des opérations à mettre en œuvre pendant toute la durée du programme, par commune et à l'échelle de l'agglomération.

Ainsi, 5 axes stratégiques communs ont été identifiés :

- Renforcer la dynamique commerciale en centralité ;
- Développer une offre adaptée et responsable en matière d'habitat ;
- S'inscrire dans une trajectoire de mobilité active et décarbonée ;
- Valoriser le patrimoine architectural, urbain et paysager ;
- Offrir un niveau de services attractif.

Lors du Comité de Pilotage Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) du 16 février 2024, la proposition d'avenant à la convention cadre, comprenant un périmètre de projets supplémentaire ainsi que 8 nouvelles actions identifiées depuis la signature de l'ORT, a été approuvée à l'unanimité par les membres à voix délibérative.

Collectivités partenaires :

L'article L303-2 du Code de la construction et de l'habitation précise que l'avenant à la convention d'ORT (convention cadre Petites Villes de Demain) est signée par les collectivités signataires de la convention (Broons, Caulnes, Dinan, Lanvallay, Matignon, Plancoët, Quévert, Taden, Trélivan), l'État et ses établissements publics et toute personne publique ou privée intéressée.

Périmètre d'application :

Le périmètre d'application stratégique de la convention est celui de l'Agglomération.

Les périmètres de secteurs d'interventions opérationnels sont, quant à eux, ceux du centre-ville de chacune des communes signataires et, pour ce qui concerne la ville centre de Dinan, les secteurs du centre historique et du quartier de la gare.

Le périmètre de projet supplémentaire intégré à l'avenant concerne Plancoët. Le déplacement du centre de secours de Plancoët, justifié par sa vétusté, son manque de place et sa situation en zone inondable en aléa fort (PPRI-sm), a été conforté par la réalisation d'une étude prospective urbaine élaborée dans le cadre de l'ORT. Le périmètre de projet supplémentaire doit permettre la création d'un pôle sécurité sur la ville de Plancoët (centre de secours, gendarmerie et logements des gendarmes).

Huit nouvelles actions

Depuis la signature de l'ORT le 28 juin 2022, huit nouvelles actions relatives à la revitalisation des neuf communes ont été identifiées :

Axe 4 : Valoriser le patrimoine architectural, urbain et paysager

- Amélioration et mise en valeur de la qualité paysagère du Vallon sauvage et création de cheminements (Quévert)
- Aménagement et végétalisation du bourg (Taden)
- VTA chargé de projets en aménagement (Trélivan)
- Maîtrise de la publicité extérieure (ORT)
- Diminution de l'éclairage public et de la pollution lumineuse (ORT)

Axe 5 : Offrir un niveau de services attractif (services et équipements)

- Création d'un équipement padel (Taden)
- Équipements de santé (ORT)
- Élaboration de SDIE (ORT)

Rappel des outils et effets juridiques de l'Opération de revitalisation du Territoire :

Les effets des principaux outils du dispositif de l'ORT sont les suivants :

- Application du dispositif « Denormandie » dans l'habitat ancien (prolongé jusqu'au 31/12/2026)
- Dispense d'autorisation d'exploitation commerciale pour les projets s'implantant dans un périmètre opérationnel de l'ORT
- Possibilité de suspension des autorisations d'exploitations commerciales en périphérie pour tout projet qui serait en contradiction avec les objectifs de l'ORT
- Droit de préemption urbain renforcé et droit de préemption commercial

Durée de la convention :

L'ORT a une durée de 5 ans à compter de sa signature (28 juin 2022). Elle s'appliquera ainsi jusqu'au 28 juin 2027.

Gouvernance :

Le déploiement, le pilotage et le suivi du dispositif sont conduits par une cheffe de projets pour la commune de Dinan et le pilotage de l'ORT à l'échelle de l'EPCI.

Un comité de pilotage coprésidé par le Sous-Préfet des Côtes-d'Armor et la conseillère déléguée à la revitalisation des centralités de Dinan Agglomération se tient une fois par an. Le dernier date du 16 février 2024.

Calendrier :

Passage en Conseil Municipal dans chacune des 9 communes pour approbation de l'avenant et signature du Maire ou de son représentant	Mai 2024
Approbation de l'avenant en Conseil Communautaire	24 juin 2024

Une version provisoire de l'avenant, validée par M. le Sous-Préfet, est annexée à la présente délibération pour avis des représentants de chaque commune. L'avenant définitif sera approuvé lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2024.

*

* *

Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique,

Vu l'article L.303-2 du Code de l'habitat et de la construction,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **DECIDE à l'UNANIMITE :**

- 1. D'APPROUVER** l'avenant à la convention cadre du dispositif national « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation du Territoire ;
- 2. DE VALIDER** l'ajout de huit actions supplémentaires et un périmètre de projet ;
- 3. D'AUTORISER** M. le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire joint en annexe, et à en accompagner le respect et la mise en œuvre.

Jacques TOUMINET présente le rapport.

Didier LECHIEN

Y a-t-il des questions, des remarques sur ce sujet ? Oui.

Clémence ESSEVAZ-ROULET

Merci. Il me semble que l'objectif initial de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) était d'améliorer le parc de logements du territoire, comme c'est noté dans la convention cadre signée en 2021. L'objectif était d'améliorer le parc de logements en termes de

quantité, de typologie, de qualité et de localisation des habitations, dans le but de maintenir la vitalité commerciale. Je voulais savoir, en concertation avec la ville de Dinan, quels sont les éléments d'évaluation de cette opération et si aujourd'hui, nous pouvons avoir un premier retour sur les résultats de la démarche depuis sa mise en œuvre, depuis quelques années. Merci.

Jacques TOUMINET

La ville de Dinan est effectivement concernée, comme l'ensemble des communes, par cette opération. Cependant, il y avait des axes majeurs qui avaient été privilégiés par la Ville, notamment en ce qui concerne les îlots de chaleur et l'accompagnement sur des projets tels que la réhabilitation de la parcelle du jardin des Petits Diables, également appelée Val Cocherel. Ces opérations étaient essentiellement prioritaires. En ce qui concerne la valorisation de l'habitat, c'est un sujet qui est traité quotidiennement par la Ville. Il n'est donc pas nécessaire de passer par cette opération de revitalisation du territoire spécifiquement pour l'habitat pour la ville de Dinan.

Laurence LEDU-BLAYO

Oui, effectivement. Les deux axes principaux, l'axe 1 et l'axe 2 des opérations d'ORT en général, sont axés sur l'habitat et la dynamique commerciale. Ils demeurent les deux axes fondamentaux de l'ORT, et sur ces axes, il n'y a pas de modification, pas de changement. C'est pourquoi ils n'apparaissent pas dans l'avenant. Cela ne signifie pas pour autant que ce ne sont pas les axes majeurs, et pour nous, comme pour les autres communes d'ailleurs, toutes les opérations qui ont été listées dans les annexes de la convention d'origine sont toujours évidemment présentes et déroulées. Il s'agit notamment de celles dont nous avons discuté en commission, comme par exemple la lutte contre le logement vacant, ou encore la réflexion que nous avons eue lors de notre dernière commission sur le suivi des locations saisonnières. Voilà, ce sont tous ces sujets qui sont donc traités au fur et à mesure. Après, on pourra éventuellement en commission faire un point global sur les différentes actions de l'ORT en général, si vous le souhaitez, pourquoi pas. Mais là, il s'agit d'un avenant où nous avons ajouté des choses qui n'étaient pas apparues pour toutes les communes, d'ailleurs, sur ce qui avait été voté dans la convention. Mais le reste de la convention reste évidemment valide. Nous avons aussi effectué, notamment pour d'autres communes, un petit toilettage sur certaines opérations qui ne se feront pas dans ce mandat. Cela a été également précisé notamment aux partenaires de l'ORT et aux financeurs, dans le but de dresser un état des lieux de mi-mandat, juste pour voir vers quoi nous nous orientons dans les dernières années.

Didier LECHIEN

Merci. S'il n'y a pas d'autres observations, d'autres remarques, je vous propose que nous passions au vote. Y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas. Donc, cette affaire est adoptée. Je vous remercie.

Affaire n°3

L'an deux mil vingt-quatre, le 30 mai

Sur convocation en date du 24 mai 2024, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Joëlle LE GUIFFANT, Didier DERU, Christine MASSART, Yannick HELLIO, Guy BADOUAL, Nathalie MALIDOR, Lydie PATRY, Charles HOUZE, Odile MIEL-GIRESSE, Cécile PARIS, Maxime SACHET, Christelle BOUVIER, Patrick CRENAULT, David BRUNET, Françoise DESPRES, Christiane SOQUET, Jérémie MENAR, Stella CORBES, Soilihi ABOUDOU, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Erwan BEAUDOUIN.

ETAIENT EXCUSES : Matthieu JOUNEAU (pouvoir à Didier LECHIEN), Anne-Sophie GUILLEMOT (pouvoir à Brigitte BALAY-MIZRAHI), Chantal BOULOUX (pouvoir à Charles HOUZE), Philippe MORANT (pouvoir à Laurence LE DU-BLAYO), Dominique ORHANT (pouvoir à Didier DERU).

ETAIT ABSENT : Gérard de MELLON

VOTANTS : 34

SECRETAIRE : Maxime SACHET

*
* *

AFFAIRES JURIDIQUES ET IMMOBILIERES - Échange de parcelles entre la commune de Dinan et le Conseil départemental des Côtes d'Armor - 3 rue Victor Schœlcher

Rapporteur : Jacques TOUMINET

Le Conseil départemental des Côtes d'Armor est propriétaire d'une parcelle située au 3, rue Victor Schœlcher (section AM n°302) sur laquelle se trouve la Maison du Département.

En vue d'installer des bornes de recharges pour ses véhicules de service, il souhaite acquérir, des terrains appartenant à la Ville. Il s'agit d'une parcelle de 118 m² située devant son bâtiment, ainsi que deux autres petites parcelles correspondant respectivement aux marches de l'escalier de l'entrée du bâtiment côté place René Pleven et à une bande de terrain sur le côté sud de l'immeuble.

Parallèlement, le Conseil départemental est disposé à céder à la Ville, sur la parcelle AM 302, une bande de terrain au droit de la Maison du Département, pour une surface de 115 m².

Il a été convenu entre les deux collectivités de réaliser un échange foncier, sans soulte, de ces parcelles.

L'article L.3112-2 du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) permet un tel échange de biens entre personnes publiques sans déclassement préalable.

Cet échange permettra au Conseil départemental de réaliser son projet visant à améliorer la sobriété énergétique, tout en préservant des places de stationnement.

*
* *

Vu l'avis du pôle d'évaluation domaniale de la Direction régionale des Finances publiques du 26 avril 2024 ;

Vu l'avis de la commission Transition Écologique et Aménagements du 15 mai 2024 ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **DECIDE à l'UNANIMITE** :

1. **DE CEDER** au Conseil départemental des Côtes d'Armor les terrains représentés sur le plan joint pour une superficie totale de 133 m²,
2. **D'ACQUERIR** auprès du Conseil départemental des Côtes d'Armor, la parcelle représentée sur le plan joint pour une superficie de 115 m²,
3. **D'ACCEPTER** un échange, sans soulte, des parcelles entre la commune de Dinan et le Conseil départemental des Côtes d'Armor.
4. **D'AUTORISER** M. le Maire, ou l'adjoint délégué, à conclure tous les actes se rapportant à cet échange, les frais d'acte correspondants étant partagés à parts égales entre la commune de Dinan et le département des Côtes d'Armor.

Jacques TOUMINET présente le rapport.

Didier LECHIEN

Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ? Non, cette affaire est donc adoptée. Je vous remercie.

Affaire n°4

L'an deux mil vingt-quatre, le 30 mai

Sur convocation en date du 24 mai 2024, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Joëlle LE GUIFFANT, Didier DERU, Christine MASSART, Yannick HELLIO, Guy BADOUAL, Nathalie MALIDOR, Lydie PATRY, Charles HOUZE, Odile MIEL-GIRESSE, Cécile PARIS, Maxime SACHET, Christelle BOUVIER, Patrick CRENAULT, David BRUNET, Françoise DESPRES, Christiane SOQUET, Jérémie MENAR, Stella CORBES, Soilihi ABOUDOU, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Erwan BEAUDOUIN.

ETAIENT EXCUSES : Matthieu JOUNEAU (pouvoir à Didier LECHIEN), Anne-Sophie GUILLEMOT (pouvoir à Brigitte BALAY-MIZRAHI), Chantal BOULOUX (pouvoir à Charles HOUZE), Philippe MORANT (pouvoir à Laurence LE DU-BLAYO), Dominique ORHANT

(pouvoir à Didier DERU).

ETAIT ABSENT : Gérard de MELLON

VOTANTS : 34

SECRETAIRE : Maxime SACHET

*
* *

AFFAIRES JURIDIQUES ET IMMOBILIERES - Cession d'une parcelle à la SAS NEXITY - rue Chateaubriand

Rapporteur : Jacques TOUMINET

Dans le cadre de la construction de logements sur la parcelle AT n°263 située rue Chateaubriand et relevant de la zone AUh du PLUi, la SAS NEXITY a sollicité la cession d'une bande de terrain communal correspondant à un haut de talus au sud de la parcelle. Cette demande vise à intégrer cette zone dans les espaces extérieurs du projet de construction.

Les opérations de bornage ont permis de préciser les limites de la parcelle à céder, laquelle correspond, conformément au plan joint, à une surface de 130 m².

Cette bande de terrain ne présente pas de réel intérêt pour la commune, la partie de trottoir à l'usage des piétons ne se trouvant pas sur l'emprise de la parcelle à céder. Par conséquent, elle ne relève pas du domaine public de la commune n'étant pas affectée à un usage public.

Pour rappel, ce secteur de la ville fait l'objet d'une opération d'ensemble. En effet, NEOTOA réalise actuellement un projet de construction sur la parcelle contigüe cadastrée section AT n°264.

Compte tenu que le projet prévoit un programme de 29 logements locatifs sociaux contribuant ainsi à l'intérêt général de la commune, la parcelle pourrait être cédée à l'euro symbolique.

Par ailleurs, le projet prévoit une intervention sur le domaine public communal le long de la rue Chateaubriand comme indiqué ci-après :

- La suppression du talus situé sur le domaine public et sur la parcelle AT n°263
- Le nivellement au même niveau que le trottoir
- La mise en œuvre d'un enrobé pour l'élargissement du trottoir existant.

Ces travaux sont nécessaires à la réalisation du programme immobilier et constituent la réalisation d'un équipement propre. En effet, ces travaux bénéficient uniquement au promoteur, lui permettant de mettre à niveau le terrain par rapport à la voirie pour la réalisation de son projet de construction. Le muret marquant la limite de propriété avec le domaine public sera situé sur la parcelle AT n°263 et sera réalisé par le promoteur qui en restera propriétaire.

Afin de permettre la réalisation de ces travaux, il est nécessaire qu'une convention soit établie entre le promoteur et la Commune précisant les travaux envisagés, les conditions

de leur exécution et les modalités de contrôle de leur réalisation pendant toute la durée de l'opération. Elle doit être validée par le Conseil municipal.

*
* *

Vu l'avis du pôle d'évaluation domaniale de la Direction régionale des Finances publiques du 29 mars 2024 ;

Vu l'avis de la Commission Transition Écologique et Aménagements en date du 15 mai 2024 ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **DECIDE à l'UNANIMITE** :

- 1- **DE CEDER** à la SAS Nexity la parcelle de 130 m² représentée sur le plan joint, pour l'euro symbolique ;
- 2- **D'AUTORISER** M. le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer la convention de travaux avec la SAS NEXITY et à conclure tous les actes se rapportant à cette cession, les frais d'acte correspondants étant à la charge de l'acquéreur.

Jacques TOUMINET présente le rapport.

Didier LECHIEN

Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Non, pas d'opposition. Donc, il en est ainsi décidé. Je vous remercie.

Affaire n°5

L'an deux mil vingt-quatre, le 30 mai

Sur convocation en date du 24 mai 2024, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Joëlle LE GUIFFANT, Didier DERU, Christine MASSART, Yannick HELLIO, Guy BADOUAL, Nathalie MALIDOR, Lydie PATRY, Charles HOUZE, Odile MIEL-GIRESSE, Cécile PARIS, Maxime SACHET, Christelle BOUVIER, Patrick CRENAULT, David BRUNET, Françoise DESPRES, Christiane SOQUET, Jérémie MENAR, Stella CORBES, Soilihi ABOUDOU, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Erwan BEAUDOUIN.

ETAIENT EXCUSES : Matthieu JOUNEAU (pouvoir à Didier LECHIEN), Anne-Sophie GUILLEMOT (pouvoir à Brigitte BALAY-MIZRAHI), Chantal BOULOUX (pouvoir à Charles HOUZE), Philippe MORANT (pouvoir à Laurence LE DU-BLAYO), Dominique ORHANT (pouvoir à Didier DERU).

ETAIT ABSENT : Gérard de MELLON

VOTANTS : 34

SECRETAIRE : Maxime SACHET

*
* *

AFFAIRES JURIDIQUES ET IMMOBILIERES - Cession de l'immeuble 10 rue du Capitaine Hesry

Rapporteur : Jacques TOUMINET

La Ville est propriétaire d'une maison d'habitation située au 10, rue du Capitaine Hesry. Ce bien de type T3 offre une surface habitable de 57 m² sur deux niveaux, avec combles, le tout sur une parcelle de 120 m² (cadastrée AC 145).

Jusqu'en juin 2023, l'immeuble était mis à disposition du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), pour la gestion de l'hébergement d'urgence. Depuis juillet 2023, cette activité a été déplacée dans un autre bâtiment de la Ville, situé au 12 de la même rue.

Compte tenu de l'état de vétusté de l'immeuble, aucune réaffectation n'est envisageable sans travaux importants. Dans le cadre de la stratégie patrimoniale immobilière de la Ville, la commission Transition Écologique et Aménagements (TEA) a donné un avis favorable à la mise en vente du bien le 5 décembre 2023.

Le service des Domaines a communiqué un avis de valeur à 119 000 € (+/-10%) le 20 avril 2023. Cet avis a été prorogé pour le même montant, par lettre des Domaines en date du 29 mai 2024, et ce pour une durée supplémentaire de 3 mois, soit jusqu'au 20 juillet 2024.

L'offre de vente a été publiée le 18 décembre 2023, au prix de 120 000 €, avec une date limite de remise des offres fixée au 19 février 2024. Trois candidatures ont été reçues

Le jury de sélection, composé de René DEGRENNE (Maire Délégué), Jacques TOUMINET (adjoint aux Affaires Immobilières) et Christine MASSART (conseillère en charge du Centre d'Hébergement d'Urgence), s'est réuni le 21 février 2024 et a retenu la candidature de Messieurs Benjamin et Quentin RICHIER.

Les offres ont été soumises à la commission d'instruction TEA le 13 mars 2024, qui a confirmé le choix de l'offre RICHIER sur la base des critères suivants :

1. Qualité de primo-accédants ;
2. Projet de réhabilitation complète pour une résidence principale ;
3. Programme de travaux détaillé et chiffré.

En séance du 11 avril 2024, le Conseil municipal a confirmé la désaffectation du bien et prononcé son déclassement du domaine public en vue de sa cession.

*
* *

Vu la décision de la commission Transition Écologique et Aménagements du 5 décembre 2023, actant le principe de la cession de l'immeuble situé au 10 rue du Capitaine Hesry,

Vu la sélection opérée par le jury réuni le 21 février 2024 et l'avis favorable de la commission Transition Écologique et Aménagements du 13 mars 2024,

Vu le déclassement du domaine public acté en séance du Conseil Municipal du 11 avril 2024,

Vu l'avis du service des Domaines en date du 20 avril 2023, estimant la valeur du bien à 119 000 € (+/- 10 %), avis prorogé par lettre des Domaines en date du 29 mai 2024, et ce pour une durée supplémentaire de 3 mois, soit jusqu'au 20 juillet 2024, pour le même montant,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **DECIDE à l'UNANIMITE** :

1. **D'APPROUVER** la cession de l'immeuble du 10 rue du capitaine Hesry, au profit de Messieurs Benjamin et Quentin RICHIER, au prix de 120 000 € (cent vingt mille euros),
2. **D'AUTORISER** M. le Maire, ou son représentant, à conclure l'acte et à signer tous les documents se rapportant à cette affaire, les frais correspondants demeurant à la charge des acquéreurs.

Jacques TOUMINET présente le rapport.

Didier LECHIEN

Est-ce qu'il y a des questions ? Je n'en vois pas. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Je n'en vois pas non plus. Il en est donc ainsi décidé. Je vous remercie.

Affaire n°6

L'an deux mil vingt-quatre, le 30 mai

Sur convocation en date du 24 mai 2024, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Joëlle LE GUIFFANT, Didier DERU, Christine MASSART, Yannick HELLIO, Guy BADOUAL, Nathalie MALIDOR, Lydie PATRY, Charles HOUZE, Odile MIEL-GIRESSE, Cécile PARIS, Maxime SACHET, Christelle BOUVIER, Patrick CRENAULT, David BRUNET, Françoise DESPRES, Christiane SOQUET, Jérémie MENAR, Stella CORBES, Soilihi ABOUDOU, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Erwan BEAUDOUIN.

ETAIENT EXCUSES : Matthieu JOUNEAU (pouvoir à Didier LECHIEN), Anne-Sophie GUILLEMOT (pouvoir à Brigitte BALAY-MIZRAHI), Chantal BOULOUX (pouvoir à Charles HOUZE), Philippe MORANT (pouvoir à Laurence LE DU-BLAYO), Dominique ORHANT (pouvoir à Didier DERU).

ETAIT ABSENT : Gérard de MELLON

VOTANTS : 34

SECRETAIRE : Maxime SACHET

*
* *

AFFAIRES IMMOBILIERES – Acquisition d'un immeuble rue Gambetta

Rapporteur : Jacques TOUMINET

L'immeuble administratif implanté 5 et 5bis rue Gambetta figure au cadastre en section AK n° 500, au 30 rue Charles Beslay sur un foncier de 2 280 m². L'ensemble est actuellement propriété de la CAF et de Dinan Agglomération. Le bâti offre une surface totale d'environ 3 000 m² (dont un parking souterrain).

Courant 2022, les deux propriétaires ont manifesté leur souhait de vendre l'ensemble de leurs lots respectifs au sein de cette copropriété, tels que présentés en annexe ; la CAF indiquant que les services de la Ville devraient quitter ces locaux en cas de vente à un tiers.

Cette situation s'est révélée être une excellente opportunité pour la Ville. En effet, dans le cadre de l'élaboration de son schéma directeur immobilier et énergétique, l'acquisition de cet immeuble permettrait une meilleure rationalisation des ressources financières, humaines et matérielles.

Sur le plan financier, le transfert vers le bâtiment Gambetta des services Affaires Juridiques et immobilières, CCAS, Police Municipale, Informatique et Archives permettrait en outre de procéder à la vente du bâtiment situé rue René Fayon et de deux pavillons de l'école Mosaïque. Les recettes estimées de ces ventes s'élèveraient à 780 000 € (460 000 € pour le bâtiment Fayon et 320 000 € pour les pavillons).

De plus, les dépenses locatives pour les locaux du service des Finances situés rue Chateaubriand (propriété de la SCI MVAM) et ceux de l'Atelier du 5 bis (propriété de la CAF) cesseront grâce à l'opération d'achat du site de Gambetta. Actuellement, ces dépenses locatives annuelles s'élèvent à près de 90 000 €. Le bail des locaux du service Finances, rue Chateaubriand, expirera le 1er août 2024, sans possibilité de prolongation, car les locaux ont été vendus.

Un audit de l'immeuble a été réalisé par le service Bâtiments et énergie de la mairie, en collaboration avec la CAF et Dinan Agglomération. Une étude financière a également été menée pour évaluer le prix d'achat, les modalités de paiement, le coût prévisionnel des travaux et les financements mobilisables. De plus, une équipe projet a travaillé sur les scénarios d'implantation des différents services, en concertation avec les agents et les élus. Le projet a reçu un avis favorable de la commission Transition écologique et aménagements le 14 février 2024.

Sur le plan organisationnel, cette acquisition favorisera la fluidité des relations et la collaboration entre les services, tout en renforçant la cohésion et la transversalité. Elle s'inscrit dans la continuité de la réorganisation des services.

L'ensemble des éléments relatifs à ce projet est exposé ci-dessous.

1/ MODALITES FINANCIERES D'ACQUISITION

1.1 Lots de la CAF

L'estimation des Domaines en date du 22 février 2024 s'élève à 873 000 €, avec 10 % de marge d'appréciation, soit un prix plancher de 785 700 €. La Ville a négocié un prix d'acquisition à 783 000 €, avec un lissage du paiement sur 3 ans :

- 261 000 € en 2024 ;
- 261 000 € en 2025 ;
- 261 000 € en 2026.

À partir de l'acquisition, la CAF deviendra locataire de la Ville pour les 80 m² qu'elle occupe actuellement. Cette location durera jusqu'à ce que l'antenne trouve de nouveaux locaux à Dinan, avec une échéance fixée au 31 décembre 2025. Pendant cette période, les frais des fluides seront refacturés à la CAF.

1.2 Lots de Dinan Agglomération

L'estimation initiale des Domaines, datée du 27 octobre 2022, s'élevait à 1 056 000 €, avec une marge d'appréciation de 10 %, soit 950 400 €. L'avis actualisé des Domaines, obtenu le 14 février 2024, indique une valeur de 930 000 €, avec la même marge d'appréciation de 10 %.

La Ville a finalement négocié un prix de 837 000 € avec un paiement lissé sur 5 ans :

- 176 000 € en 2024 ;
- 100 000 € en 2025 ;
- 100 000 € en 2026 ;
- 230 500 € en 2027 ;
- 230 500 € en 2028.

Le montant de l'acquisition totale de l'immeuble est donc arrêté à 1 620 000 €.

Si le principe de l'achat est validé, les actes d'acquisition devraient être formalisés par notaire en juin 2024. Cela permettrait de supprimer l'état de copropriété, qui n'aurait plus lieu d'être puisque la Ville deviendrait propriétaire de l'ensemble des lots.

1.3 Frais notariés

La Ville et l'Agglomération vont recourir aux services de Maître VILLIN. La CAF souhaite faire appel à son propre notaire (Maître BROCHEN à Saint-Brieuc).

Les frais de notaire sont estimés à :

- 11 300 € pour les lots Dinan Agglomération ;
- 10 300 € pour les lots CAF.

2/ TRAVAUX : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Concernant les travaux, plusieurs phases sont envisagées.

La négociation réalisée auprès de Dinan Agglomération a permis de baisser le prix d'acquisition, en prenant en compte l'état de la chaufferie, celui de l'ascenseur et les

travaux à mener. Il a été convenu que Dinan Agglomération réalise la dévégétalisation de la toiture avant l'été 2024.

Concernant les travaux de rénovation thermique, estimés à environ 1 000 000 € TTC dans le cadre du Décret Tertiaire, un dossier de subvention DSIL pourra être déposé pour 2025.

3/ IMPLANTATION DES SERVICES ADMINISTRATIFS MUNICIPAUX

C'est un véritable projet de services qui est mené depuis plusieurs mois dans une dynamique collective et transversale, associant tous les agents destinés à occuper ces locaux. Les premiers échanges et visites avec les responsables de services et les agents ont déjà permis d'établir les *scenarii* d'occupations.

4/ CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

Dinan Agglomération a informé la Ville du départ de ses derniers occupants (établissement public territorial de bassin (EPTB) et syndicats) au 1^{er} juillet ; quelques bureaux sont donc encore occupés au 2^{ème} étage.

Au 1^{er} juillet 2024, au plus tard : signature des actes d'acquisition pour l'ensemble des lots Caf et Dinan Agglomération.

*
* *

Vu l'avis favorable de la commission Transition Ecologique et Aménagements du 14 février 2024,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **DECIDE par 30 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS** (Stella CORBES, Soilihi ABOUDOU, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Erwan BEAUDOUIN) :

1. **DE VALIDER** l'acquisition de l'ensemble des lots de l'immeuble figurant au cadastre section AK n°500 au 30 rue Charles Beslay
 - pour les lots de la CAF, au prix de 783 000 €, lissée sur 3 ans :
 - 261 000 € en 2024,
 - 261 000€ en 2025,
 - 261 000 € en 2026.
 - pour les lots de Dinan Agglomération, au prix de 837 000€, lissée sur 5 ans :
 - 176 000 € en 2024 ;
 - 100 000 € en 2025 ;
 - 100 000 € en 2026 ;
 - 230 500 € en 2027 ;
 - 230 500 € en 2028.

2. **D'AUTORISER** M. le Maire à signer l'ensemble des documents et actes relatifs à l'acquisition, les frais d'acte demeurant à la charge de la Ville en tant qu'acquéreur ;
3. **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires aux demandes de subvention auprès des potentiels financeurs.

Jacques TOUMINET présente le rapport.

DIDIER LECHIEN

Est-ce qu'il y a des questions sur cette affaire ?

Stella CORBES

Bonsoir tout le monde. Ce projet est une belle initiative qui permet de regrouper les services de la Ville, ce qui ne peut être que bénéfique pour la cohésion entre les agents et également pour réaliser des économies énergétiques, entre autres. Cependant, cela ne doit pas se faire au détriment de nos quartiers. La présence policière est particulièrement importante dans le quartier prioritaire, et de nombreuses questions se posent de la part des habitants. Il est essentiel de maintenir les services publics dans le quartier. C'est pourquoi nous avons choisi de nous abstenir.

Didier LECHIEN

Merci. La Police municipale est importante dans tous les quartiers de la Ville, que ce soit dans le quartier de la Fontaine des Eaux, le centre-ville, les îles Bretonnes, les quartiers de Léhon ou les autres quartiers de Dinan. Elle est importante partout, et il ne faut pas stigmatiser un quartier plus qu'un autre. Des services publics de l'Éducation nationale sont présents dans le quartier, tout comme le Centre d'Information et d'Orientation (CIO), qui ne déménagent pas. Dans l'hypothèse où nous ramènerions le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et la Police municipale à Gambetta, il s'agit évidemment de travailler sur l'avenir des bâtiments actuellement occupés par ces services. Faisons attention à ne pas stigmatiser un quartier plus qu'un autre. La Police municipale est importante partout et intervient parfois davantage dans certains quartiers que dans d'autres. Nous devons donc être extrêmement prudents sur ce que nous disons. Je rejoins complètement votre point de vue. Je pense que ce projet est très positif et permet de rationaliser et d'optimiser le fonctionnement des services municipaux. En regroupant tous les services au sein de la Direction des services à la Population sur un même site, cela garantit une meilleure efficacité et cohérence, ce qui ne peut être que bénéfique pour l'ensemble des habitants de la ville de Dinan, quel que soit le quartier où ils habitent.

Soilihi ABOUDOU

Je vous remercie, Monsieur le Maire. Je tiens à préciser que notre intention n'est pas de stigmatiser ce quartier, mais plutôt de souligner l'importance que les habitants accordent à la présence de la Police municipale dans celui-ci. Ils reconnaissent les bienfaits en termes de sécurité que cette présence leur apporte. Il ne s'agit donc pas de critiquer, mais simplement de mettre en avant ce constat. Nous sommes conscients que la Police municipale est appréciée et reconnue partout, que ce soit dans le centre-ville ou ailleurs. Cependant, dans le cadre de la politique de la Ville, où l'on cherche à valoriser les quartiers, il était pertinent d'aborder ce sujet. Il n'y a donc aucune polémique à ce sujet.

Didier LECHIEN

Je pense qu'il faut être clair. Ce n'est pas parce que la Police municipale va être positionnée ailleurs qu'il faut perdre de vue la raison. Le fait que la Police municipale soit déplacée n'implique pas nécessairement une diminution de la sécurité dans le quartier. Actuellement, la Gendarmerie n'est pas située dans le quartier, mais intervient quand même dans celui-ci

depuis la place Duguesclin et la place de Galice. Jusqu'à récemment, la Police municipale n'était pas non plus localisée dans le quartier de la Fontaine des Eaux, mais était basée à l'hôtel de ville. Ce n'est qu'en 2013 qu'elle a été transférée dans ce quartier, pour des raisons de commodité. Avant cela, la Police municipale intervenait également dans le quartier. La présence d'un service public dans tous les quartiers d'une même ville ne se mesure pas par son lieu d'implantation, mais par la présence humaine de ce service dans le quartier. Ainsi, que la Police municipale reste dans ce quartier ou soit déplacée à 300 mètres de là, elle restera aussi présente qu'auparavant. D'autres services pourraient éventuellement prendre la place de la Police municipale. Je veux surtout rassurer tout le monde et éviter des polémiques inutiles. Il ne faut pas laisser croire que si la Police municipale est déplacée, elle n'interviendra plus dans le quartier ou n'assurera plus sa sécurité. C'est surtout cela qu'il ne faut pas laisser entendre. Mettons un terme à cela.

Y a-t-il des oppositions sur la vente du bâtiment Gambetta ? Non ? Très bien, donc cette affaire est adoptée. Je vous remercie.

Erwan BEAUDOUIN

Il y a quatre abstentions (Stella Corbes, Soilihi Aboudou, Clémence Essevez-Roulet, Erwan Beaudouin).

Didier LECHIEN

Il y a quatre abstentions, mais ce ne sont pas des oppositions.

En préambule de la présentation du rapport 7 :

Didier LECHIEN

L'affaire suivante concerne la convention de partenariat entre la commune et l'association Dinan Léhon Football Club. Avant de laisser la parole à René Degrenne, en l'absence de Matthieu Jouneau, je voudrais tout d'abord me féliciter, comme vous tous d'ailleurs, du maintien de notre club, le Dinan Léhon Football Club, en National 2. Cette année, le club a réalisé un parcours tout à fait exceptionnel, un parcours remarquable dont nous sommes tous fiers. Nous formulons tous nos vœux de réussite pour cette nouvelle année sportive. Je tiens également à adresser mes remerciements et mes hommages à son capitaine, Jeff Mbongue, qui a passé 33 ans au sein du club. Trente-trois années de fidélité, d'investissement et d'engagement. Jeff Mbongue, un capitaine talentueux, a décidé de donner un nouvel élan à sa carrière en cédant son poste de capitaine. Nos vœux l'accompagnent dans cette nouvelle étape de sa vie sportive. Un grand coup de chapeau à ce grand sportif qu'est Jeff Mbongue. Maintenant, je vais laisser la parole à René Degrenne.

René DEGRENNE

Monsieur le Maire, je m'associe également bien évidemment à vos félicitations pour le club. Il est vrai que nous étions très peu à croire en ce maintien en début de saison, et pourtant, cet exploit a été réalisé. C'est une performance remarquable, surtout si l'on considère le budget du club, qui était largement inférieur à celui de ses concurrents.

Affaire n°7

L'an deux mil vingt-quatre, le 30 mai

Sur convocation en date du 24 mai 2024, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Joëlle LE GUIFFANT, Didier DERU, Christine MASSART, Yannick HELLIO, Guy BADOUAL, Nathalie MALIDOR, Lydie PATRY, Charles HOUZE, Odile MIEL-GIRESSE, Cécile PARIS, Maxime SACHET, Christelle BOUVIER, Patrick CRENAULT, David BRUNET, Françoise DESPRES, Christiane SOQUET, Jérémie MENAR, Stella CORBES, Soilihi ABOUDOU, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Erwan BEAUDOUIN.

ETAIENT EXCUSES : Matthieu JOUNEAU (pouvoir à Didier LECHIEN), Anne-Sophie GUILLEMOT (pouvoir à Brigitte BALAY-MIZRAHI), Chantal BOULOUX (pouvoir à Charles HOUZE), Philippe MORANT (pouvoir à Laurence LE DU-BLAYO), Dominique ORHANT (pouvoir à Didier DERU).

ETAIT ABSENT : Gérard de MELLON

VOTANTS : 34

SECRETARE : Maxime SACHET

*
* *

VIE ASSOCIATIVE ET SPORTS - Convention de partenariat entre la commune et l'association Dinan Léhon Football Club

Rapporteur : René DEGRENNE

Le décret du 6 juin 2001, pris en application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, rend obligatoire les conventions avec les associations qui reçoivent une subvention supérieure à 23 000 €.

Dans ce cadre, la Ville a établi des contrats avec plusieurs associations dont le Dinan Léhon Football Club, afin de soutenir le club dans ses activités sportives et éducatives.

Le projet sportif présenté par l'association participe à la mise en œuvre de la politique publique sportive communale. A ce titre, la convention de partenariat confirme la volonté de la municipalité d'être un véritable partenaire des clubs sportifs de la Ville.

Cette convention vise à faciliter et dynamiser les activités et les projets du club. Elle précise notamment les modalités du partenariat concernant :

- La mise à disposition d'équipements et de locaux appartenant à la Ville,
- L'octroi d'une aide financière au fonctionnement, dont le montant sera déterminé chaque année en fonction des impératifs budgétaires de la Ville,
- La gestion des dispositifs publicitaires,
- Le prêt mutuel de minibus.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de sa signature. Chaque année, avant le 30 septembre, les parties devront convenir d'une réunion de bilan pour évaluer la réalisation des engagements réciproques.

*
* *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget Ville pour l'année 2024,

Vu l'avis de la commission « Services aux habitants et solidarités » du 8 avril 2024,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **DECIDE à l'UNANIMITE** :

1. **D'APPROUVER** la convention entre l'association Dinan Léhon Football Club et la Ville de Dinan,
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention,
3. La dépense en résultant est inscrite au budget principal, en section de Fonctionnement – chapitre 65 – article 6574.

Christiane SOQUET et Guy BADOUAL (membres du DLFC) n'ont pas pris part au vote.

René DEGRENNE présente le rapport.

Didier LECHIEN

Y a-t-il des questions sur cette convention ? Oui.

Clémence ESSEVAZ –ROULET

Merci. Je voulais juste savoir combien d'adhérents compte ce club, s'il vous plaît ?

René DEGRENNE

Il y a près de 500 adhérents.

Soilihi ABOUDOU

Oui, c'est juste pour exprimer notre gratitude, comme vous l'avez souligné. Le match n'était pas gagné d'avance et le plus dur reste à venir. Nous savons qu'il faut du temps pour qu'un club ou qu'une équipe soit stable, c'est pourquoi cette convention est cruciale. Elle permettra à notre club de bénéficier du soutien et de la reconnaissance que la ville de Dinan accorde à notre équipe. Nous félicitons donc cette initiative, qui aura un impact tant financier que moral. Elle nous permettra également de mesurer notre contribution à cette équipe. Nous sommes fiers de cette convention et de l'engagement qu'elle représente.

Didier LECHIEN

Il n'y a pas d'oppositions. Il en est donc ainsi décidé. Je vous remercie.

Affaire n°8

L'an deux mil vingt-quatre, le 30 mai

Sur convocation en date du 24 mai 2024, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Joëlle LE GUIFFANT, Didier DERU, Christine MASSART, Yannick HELLIO, Guy BADOUAL, Nathalie MALIDOR, Lydie PATRY, Charles HOUZE, Odile MIEL-GIRESSE, Cécile PARIS, Maxime SACHET, Christelle BOUVIER, Patrick CRENAULT, David BRUNET, Françoise DESPRES, Christiane SOQUET, Jérémie MENAR, Stella CORBES, Soilihi ABOUDOU, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Erwan BEAUDOUIN.

ETAIENT EXCUSES : Matthieu JOUNEAU (pouvoir à Didier LECHIEN), Anne-Sophie GUILLEMOT (pouvoir à Brigitte BALAY-MIZRAHI), Chantal BOULOUX (pouvoir à Charles HOUZE), Philippe MORANT (pouvoir à Laurence LE DU-BLAYO), Dominique ORHANT (pouvoir à Didier DERU).

ETAIT ABSENT : Gérard de MELLON

VOTANTS : 34

SECRETAIRE : Maxime SACHET

*
* *

CULTURE - Musées - Résidence d'écriture au Musée Yvonne Jean-Haffen

Rapporteur : Joëlle LE GUIFFANT

Le soutien de la Ville de Dinan à la création artistique se traduit désormais par l'accueil régulier de créateurs en résidence à la Vignette. En 2024, après avoir accueilli le collectif FERALE, la Ville de Dinan souhaite accueillir à la Vignette une écrivaine pour une résidence d'écriture.

Le service Culture de la Ville de Dinan, spécifiquement le secteur des Musées et des Collections Patrimoniales de la bibliothèque, qui porte ce projet, a lancé à la fin du mois de mars un appel à candidatures dédié aux écrivaines, ayant déjà publié à compte d'éditeur et nourrissant un projet d'écriture destiné à être publié et diffusé. Les candidates intéressées par cette résidence ont eu jusqu'au 21 avril pour soumettre leur dossier. Après avoir examiné toutes les propositions, le jury s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Dinan le 3 mai et a sélectionné la candidature d'Elsa Escaffre pour cette résidence d'écriture.

La résidence se déroulera sur une période deux mois, du 2 septembre au 28 octobre 2024. L'écrivaine sera hébergée à la Vignette (maisonnette dépendant du Musée Yvonne Jean-Haffen).

Elsa Escaffre est autrice et plasticienne. Après des études aux Beaux-Arts de Lyon, elle intègre le Master de Création Littéraire du Havre. Depuis, elle développe et poursuit sa pratique en plaçant le langage au centre de ses recherches et expérimentations. En 2022, elle sort son premier roman "Sans Chichi" aux éditions Christian Bourgois éditeur.

Il est précisé que la Ville de Dinan versera une bourse de résidence de 4 600 €, se déclinant de la manière suivante : 2 200 € par mois pour encourager l'autrice dans son travail de création et un forfait de 200 € pour ses déplacements domicile-résidence.

Le financement de cette résidence d'écriture peut faire l'objet d'une subvention de la Région Bretagne qui peut être équivalente à 50% du coût du projet.

*
* *

Suite à l'avis favorable de la commission Culture et Événementiel, en date du 12 avril 2024, prononcé sur le principe et les modalités de cette résidence d'écriture,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **DECIDE à l'UNANIMITE** :

1. **D'APPROUVER** le choix du jury réuni le 3 mai 2024 ;
2. **D'AUTORISER** M. le Maire à signer la convention de résidence entre la Ville de Dinan et Elsa Escaffre ;
3. **D'AUTORISER** M. le Maire à attribuer une bourse de résidence de 4 600 € à Elsa Escaffre dans le cadre de sa résidence d'écriture en application de la convention de résidence.
4. **D'AUTORISER** M. le Maire à solliciter la subvention de la Région Bretagne nommée « Aide à la résidence d'auteurs et auteures ».

Joëlle LE GUIFFANT présente le rapport.

Didier LECHIEN

Y a-t-il des questions concernant cette affaire ? Non ? Pas de remarques particulières, pas d'opposition ? Je vous remercie. Il en est donc décidé ainsi.

Affaire n°9

L'an deux mil vingt-quatre, le 30 mai

Sur convocation en date du 24 mai 2024, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-

MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Joëlle LE GUIFFANT, Didier DERU, Christine MASSART, Yannick HELLIO, Guy BADOUAL, Nathalie MALIDOR, Lydie PATRY, Charles HOUZE, Odile MIEL-GIRESSE, Cécile PARIS, Maxime SACHET, Christelle BOUVIER, Patrick CRENAULT, David BRUNET, Françoise DESPRES, Christiane SOQUET, Jérémie MENAR, Stella CORBES, Soilihi ABOUDOU, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Erwan BEAUDOUIN.

ETAIENT EXCUSES : Matthieu JOUNEAU (pouvoir à Didier LECHIEN), Anne-Sophie GUILLEMOT (pouvoir à Brigitte BALAY-MIZRAHI), Chantal BOULOUX (pouvoir à Charles HOUZE), Philippe MORANT (pouvoir à Laurence LE DU-BLAYO), Dominique ORHANT (pouvoir à Didier DERU).

ETAIT ABSENT : Gérard de MELLON

VOTANTS : 34

SECRETAIRE : Maxime SACHET

*
* *

FINANCES - Ventes aux enchères d'un bien mobilier (voiture)

Rapporteur : Didier DERU

La Ville de Dinan souhaite favoriser le réemploi des biens usagers dont elle n'a plus l'utilité. Agorastore, le site de vente aux enchères de matériels d'occasion et des biens immobiliers des collectivités, permet de vendre aux enchères des biens, au plus offrant, en assurant la transparence et la mise en concurrence des ventes.

Cette démarche revêt plusieurs avantages : elle permet de céder, en toute transparence, des objets dont les services n'ont plus l'utilité, d'optimiser les espaces de stockage et, enfin, de donner une seconde vie aux objets dans un souci de développement durable.

La Ville a déjà ainsi cédé des véhicules, des remorques, un portail, des pavés de granit et divers autres équipements.

Par délibération du 26 mai 2020, le conseil municipal a donné délégation à M. le Maire pour décider d'aliéner de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros. Au-delà, la transaction doit être validée par le conseil municipal.

Une voiture est actuellement proposée à la vente, avec un prix de départ fixé à 12 000 euros. Il s'agit d'une Citroën C4 Cactus diesel (numéro d'immatriculation : FH 825 TG ; numéro d'immobilisation et d'inventaire : 202101-VILLE-00479).

Il est précisé que les recettes seront imputées au chapitre 77 (produits exceptionnels) du budget principal. Une commission de 12% hors TVA sera due à Agorastore.

*
* *

Vu la délibération du Conseil municipal n°9 du 26 mai 2020,

Vu l'avis de la Commission des Finances, en date du 21 mai 2024,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **DECIDE à l'UNANIMITE** :

1. **D'AUTORISER** M. le Maire à céder le véhicule Citroën C4 Cactus (numéro d'immatriculation : FH 825 TG ; numéro d'immobilisation et d'inventaire : 202101-VILLE-00479), au prix final de vente (TVA et commission incluses), soit au minimum à 12 000 euros.
2. **D'AUTORISER** M. le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer les documents correspondants.

Didier DERU présente le rapport.

Didier LECHIEN

Est-ce qu'il y a des questions ? Non ? Des remarques ? Je n'en vois pas. Pas d'opposition ? Il en est donc ainsi décidé. Je vous remercie.

Affaire n°10

L'an deux mil vingt-quatre, le 30 mai

Sur convocation en date du 24 mai 2024, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Joëlle LE GUIFFANT, Didier DERU, Christine MASSART, Yannick HELLIO, Guy BADOUAL, Nathalie MALIDOR, Lydie PATRY, Charles HOUZE, Odile MIEL-GRESSE, Cécile PARIS, Maxime SACHET, Christelle BOUVIER, Patrick CRENAULT, David BRUNET, Françoise DESPRES, Christiane SOQUET, Jérémie MENAR, Stella CORBES, Soilihi ABOUDOU, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Erwan BEAUDOUIN.

ETAIENT EXCUSES : Matthieu JOUNEAU (pouvoir à Didier LECHIEN), Anne-Sophie GUILLEMOT (pouvoir à Brigitte BALAY-MIZRAHI), Chantal BOULOUX (pouvoir à Charles HOUZE), Philippe MORANT (pouvoir à Laurence LE DU-BLAYO), Dominique ORHANT (pouvoir à Didier DERU).

ETAIT ABSENT : Gérard de MELLON

VOTANTS : 34

SECRETAIRE : Maxime SACHET

*
* *

VOIRIE – SDE22 – Définition de l’enveloppe de travaux d’aménagement et d’enfouissement 2024

Rapporteur : Yannick HELLIO

Afin de répondre aux différents aménagements de voirie intégrant la modernisation de l’éclairage public et/ou l’enfouissement de réseaux (Orange, éclairage, ...), le Syndicat Départemental d’Énergie des Côtes d’Armor (SDE22) doit obtenir, pour chaque intervention, une délibération du Conseil Municipal.

Pour simplifier cette procédure et améliorer notamment les délais d’intervention, le Syndicat propose l’affectation d’une enveloppe de 120 000 € pour l’année 2024 dans la limite de laquelle M. le Maire sera habilité à approuver les travaux et à passer commande auprès du SDE22.

La commune de Dinan a transféré la compétence d’éclairage public au SDE22. Ce dernier bénéficie ainsi du fonds de compensation de la T.V.A. et reçoit une subvention d’équipement de la part de la commune. Cette subvention est calculée conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 20 décembre 2019. Le montant est basé sur la facture de l’entreprise, affectée du coefficient moyen du marché et augmentée de frais d’ingénierie à hauteur de 8 %, comme stipulé dans le règlement du SDE22.

De même, la commune de Dinan a transféré la compétence optionnelle de maîtrise d’ouvrage pour les travaux d’infrastructures de communications électroniques au SDE22. Celui-ci perçoit une subvention d’équipement de la part de la commune, calculée selon les mêmes dispositions du règlement financier approuvé le 20 décembre 2019. Le montant est également basé sur la facture de l’entreprise, affectée du coefficient moyen du marché et augmentée de frais d’ingénierie à hauteur de 8 %, conformément au règlement du SDE22.

Les projets conçus par le SDE22, concernent, notamment, le déplacement d’un mât route de Dinard, des travaux d’éclairage et d’enfouissement du réseau Orange pour la place sainte-Catherine, des travaux d’éclairage et d’enfouissement du réseau Orange pour la place Saint-Sauveur ...

*
* *

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **DECIDE à l’UNANIMITE** :

1. **D’APPROUVER** le principe d’une enveloppe de 120 000 € TTC destinée aux différents aménagements de voirie intégrant la modernisation de l’éclairage public et/ou l’enfouissement de réseaux ;
2. **D’AUTORISER** M. le Maire, ou son représentant, à signer tous documents destinés à approuver les travaux et à passer commande auprès du SDE, dans la limite de cette enveloppe.

Yannick HELLIO présente le rapport.

Didier LECHIEN

Merci. Y a-t-il des questions ? Pas d'observations de mon côté. Je n'en vois pas non plus. Des oppositions ? Très bien, aucune. Pas d'abstention donc. Il en est ainsi décidé. Merci.

Affaire n°11

L'an deux mil vingt-quatre, le 30 mai

Sur convocation en date du 24 mai 2024, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Joëlle LE GUIFFANT, Didier DERU, Christine MASSART, Yannick HELLIO, Guy BADOUAL, Nathalie MALIDOR, Lydie PATRY, Charles HOUZE, Odile MIEL-GIRESSE, Cécile PARIS, Maxime SACHET, Christelle BOUVIER, Patrick CRENAULT, David BRUNET, Françoise DESPRES, Christiane SOQUET, Jérémie MENAR, Stella CORBES, Soilihi ABOUDOU, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Erwan BEAUDOUIN.

ETAIENT EXCUSES : Matthieu JOUNEAU (pouvoir à Didier LECHIEN), Anne-Sophie GUILLEMOT (pouvoir à Brigitte BALAY-MIZRAHI), Chantal BOULOUX (pouvoir à Charles HOUZE), Philippe MORANT (pouvoir à Laurence LE DU-BLAYO), Dominique ORHANT (pouvoir à Didier DERU).

ETAIT ABSENT : Gérard de MELLON

VOTANTS : 34

SECRETAIRE : Maxime SACHET

*
* *

CONSEIL MUNICIPAL – Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du conseil municipal

Rapporteur : M. le Maire

Par délibération du 26 mai 2020, le conseil municipal a donné délégation à M. le Maire pour exercer, en son nom, certaines attributions relevant de sa compétence dans le cadre de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Le maire doit rendre compte de ces décisions en séance de conseil municipal.

*
* *

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu les délégations accordées à M. le Maire par délibération du conseil municipal en date du 26 mai 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Vous trouverez, ci-dessous, les décisions prises par M. le Maire depuis février 2024.

DECISIONS DU MAIRE		
Numéro	Date	Objet
2024/01	26/01/2024	Suppression régie Expositions
2024/02	23/01/2024	Facturation exceptionnelle congrès Enédis CCRB
2024/03	05/02/2024	Tarifs municipaux 2024 n°2
2024/04	04/04/2024	Aliénation d'un barnum (300€)
2024/05	11/04/2024	Tarifs municipaux 2024 n°3
2024/06	05/04/2024	Acceptation d'un don SAMB -Film Libération
2024/07	22/04/2024	Exonération loyer mars-avril Maison du Gisant (1 200€)

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **PREND ACTE**, des décisions prises par M. le Maire dans le cadre des délégations du conseil municipal.

Didier LECHIEN présente le rapport.

Didier LECHIEN

Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie. Il s'agit de prendre acte de ces décisions.

Nous avons épuisé l'ordre du jour relativement rapidement, puisqu'en une heure à peu près, nous avons fait le tour de l'ordre du jour du conseil municipal. Il nous reste une dernière affaire, qui est une question orale que souhaite me poser Monsieur Beaudoin.

Erwan BEAUDOUIN

Monsieur le Maire, je tiens à vous remercier de me permettre de poser cette question. Depuis plus de dix ans, nous assistons à une diminution des services et du nombre de lits à l'hôpital René Pléven. Cette réduction résulte d'une politique de rationalisation des coûts de santé menée à marche forcée par les gouvernements successifs. En 2009, la restructuration de l'hôpital de Dinan avec la clinique privée des Pays de Rance a conduit à confier au secteur privé une partie des actes de santé les plus rentables. En 2011, l'installation d'une direction commune aux hôpitaux de Cancale, Dinan et Saint-Malo a éloigné les prises de décisions de notre territoire.

En 2020, la fermeture de la maternité de Dinan, alors que nous avons été assurés quelques mois auparavant qu'il n'en était pas question, a poursuivi le démantèlement de l'hôpital René Pléven, suscitant une profonde émotion chez nos concitoyens. Il y a un mois, le service de suite de couche, mis en place lors de la fermeture de la maternité en 2020, a lui aussi

été supprimé, moins de quatre ans après sa création. La semaine dernière, nous avons appris que le service de court séjour en gériatrie était amputé de dix lits, alors même que nos EHPAD sont en difficulté et que nous peinons à assurer pleinement les services d'aide et d'accompagnement à domicile.

Il y a quelques mois, l'annonce du regroupement de tous les actes techniques de nos hôpitaux sur le site Atalante, près de Saint-Malo, a suscité de nouvelles inquiétudes quant à l'avenir des services de santé sur notre territoire. Pour nous rassurer, de nombreuses promesses ont été faites : maintien des Urgences sur Dinan, installation et pérennisation d'un institut de soins infirmiers à Dinan, maintien du personnel hospitalier sur notre territoire et de ses conditions de travail, rénovation immobilière d'ampleur de notre hôpital. Cependant, alors que les promesses d'hier n'ont pas été tenues, qui peut garantir que celles d'aujourd'hui le seront ?

Un événement récent a été passé sous silence : suite à la fusion-absorption de notre hôpital avec celui de Saint-Malo et Cancale, l'hôpital de Dinan n'a plus d'existence juridique depuis le 1er janvier dernier. En conséquence, le conseil de surveillance de notre hôpital, dont vous assuriez la présidence de manière permanente, a été supprimé. Toutes les décisions et concertations se font dorénavant à Saint-Malo, au siège de la nouvelle structure juridique, le Groupe Hospitalier Rance Émeraude. Nos EHPAD « Maurice Peigné », « Le jardin Anglais » et l'unité de soins de longue durée « Les Malorines », sont ainsi gérés depuis cinq mois par le nouveau groupe hospitalier.

Les élus locaux et les citoyens du Pays de Dinan sont désormais éloignés des prises de décision. N'est-ce pas un chèque en blanc donné à l'Agence Régionale de Santé, au directeur de l'hôpital et au maire de Saint-Malo pour accélérer encore le regroupement qu'ils espèrent des services sur Saint-Malo ? Toutes ces décisions sont annoncées dans les médias sans information préalable, sans concertation avec les usagers et les citoyens, faisant fi de tous les principes de démocratie sanitaire. Le conseil municipal n'est jamais saisi de ce dossier et aucun débat n'a lieu sur ces questions en commission municipale.

Ces fermetures sont certes regrettées publiquement par tous les élus locaux et les responsables de l'hôpital, mais peut-on se contenter de ces messages de compassion ? Peut-on simplement regretter passivement ces reculs du service public de santé ? Ceux d'entre nous qui fréquentent les services hospitaliers publics, et ils sont très nombreux, constatent d'année en année cette régression de la qualité de prise en charge. Certains en subissent directement et physiquement les conséquences sur leur santé. Dans le même temps, on leur demande toujours plus de dépenses en frais de mutuelle, en dépassement d'honoraires, en déplacement. On crée ainsi petit à petit une inégalité sociale d'accès aux soins. On leur demande de reporter des soins, des rendez-vous. Jusqu'à quand pourrions-nous rester impassibles face à cette régression de notre prise en charge sanitaire ?

De nombreux élus bretons se positionnent fermement contre la fusion-absorption de leur hôpital et contre la politique de réduction des coûts de santé et de qualité de service imposée par l'État. Ils se mobilisent médiatiquement, descendent dans la rue, écharpe tricolore en bandoulière, informent et mobilisent leurs concitoyens. En s'impliquant personnellement, ils favorisent le débat public et se positionnent en porte-voix du milieu rural auprès de nos décideurs nationaux. Citoyens et élus locaux réunis, ils obtiennent des résultats et une écoute de l'Agence Régionale de Santé en faveur du maintien des services sur leur territoire. N'est-ce pas là notre rôle d'élu local, d'initier cette mobilisation ?

Cette mobilisation ne se fait pas seule. Quelques élus de l'Agglomération s'expriment et s'engagent. Fort heureusement pour l'hôpital, il nous semble urgent que le conseil municipal de Dinan se mobilise au même titre que les communes de Guingamp, Lannion, Carhaix, Pontivy et bien d'autres encore, pour s'opposer fermement à toutes ces restructurations défavorables à la santé des citoyens.

Nous vous demandons, Monsieur le Maire, en tant que représentant de tous les citoyens de Dinan et en tant que maire de la ville centre de Dinan Agglomération, de prendre des dispositions pour que cette mobilisation générale se mette en place. Nous vous proposons donc qu'une motion soit rédigée et votée par le conseil municipal, engageant la mobilisation

de tous les élus locaux, quelles que soient leurs orientations politiques, dans la lutte pour le maintien de tous les services de soins hospitaliers au sein de l'hôpital public de Dinan. Je vous remercie.

Didier LECHIEN

Monsieur Beaudoin, je vous remercie de l'intérêt que vous portez, comme nous tous d'ailleurs, je pense, dans cette enceinte, à notre hôpital, à son avenir, à son organisation, hôpital pour lequel, avec d'autres, je suis engagé depuis maintenant plusieurs années, puisque je préside son conseil de surveillance depuis 2014, souvent seul d'ailleurs, sur certains sujets. On n'entendait ni les uns ni les autres lorsque l'on parlait déjà il y a plusieurs années de restructuration, d'évolution de service, engagement loin des postures et des gesticulations. C'est vrai, afin et avec toujours le souci de renforcer l'attractivité du centre hospitalier de René Pleven et d'améliorer la qualité de l'offre hospitalière à l'échelle de notre territoire de santé. Et tous, sans exception, nous avons à cœur, je n'en doute pas, de maintenir à Dinan et, dans le cadre du nouvel hôpital territorial, une offre hospitalière de qualité qui tienne compte des réalités médicales, qui tienne compte de l'évolution des techniques médicales, qui tienne compte du développement de l'hospitalisation de jour qui est aujourd'hui un fait, parce que l'hospitalisation aujourd'hui évolue de plus en plus vers l'hospitalisation de courte durée et vers l'hospitalisation de jour, qui tienne compte de l'évolution des maladies chroniques, du nombre important aujourd'hui de maladies chroniques qu'il faut prendre en charge et des nécessaires prises en charge pluridisciplinaires. Aujourd'hui, un médecin seul dans son service, c'est fini, il doit travailler en équipe, en concertation avec d'autres praticiens, tenir compte aussi de l'attente des patients de disposer de soins de qualité de proximité. Alors c'est vrai, j'avais noté l'insistance un peu dérangeante quand même, malgré mon absence pour les raisons que vous savez, avec laquelle vous souhaitiez m'interroger sur ce dossier. Et à l'écoute de votre question, je constate que vous avez une vision un peu partielle, voire partielle, de la situation de notre hôpital, qui connaît certes des difficultés, il ne faut pas les nier, comme tous les hôpitaux publics d'ailleurs, mais qui a aussi des atouts. Aussi, si vous le permettez, vais-je prendre un petit peu de temps pour développer ma réponse. Comme vous le précisez, ces difficultés qui sont générales à l'hôpital public et qui touchent plus particulièrement les hôpitaux dits de proximité, ou des hôpitaux comme celui de Dinan, ces difficultés sont le résultat de décisions politiques, dont les plus anciennes remontent d'ailleurs aux années 80, sous le septennat de François Mitterrand. Il faut remonter jusque-là pour comprendre la situation de l'hôpital public aujourd'hui, c'est la mise en place du numerus clausus en 1971 aussi, qui s'est traduite par une dégradation globale de l'offre de soins et par la création, dans les cas les plus graves, de déserts médicaux. Et si le numerus clausus a été supprimé depuis 2020, à la suite de l'adoption de la loi de transformation du système de santé du 24 juillet 2019, le numerus apertus qui lui succède ne produira ses pleins effets qu'à partir de 2030, voire 2035. Autrement dit, on ne retrouvera des équipes médicales complètes qu'à compter de 2030-2035. On pourrait évoquer aussi le mode de tarification, qui a particulièrement pénalisé, des hôpitaux comme le nôtre, surtout des hôpitaux qui ont choisi de prioriser l'hospitalisation de courte durée, l'hospitalisation de jour, et des hôpitaux qui devaient prendre en charge des maladies chroniques, notamment dans des localités où il y a des populations vieillissantes. C'est aussi le recours à l'intérim médical pour faire fonctionner des hôpitaux, intérim médical qui a participé à l'aggravation de la situation financière des hôpitaux. Est intervenu récemment ce qu'on appelle la loi RIST pour limiter le recours à l'intérim médical, mais qui a aussi des effets pervers, c'est-à-dire que aujourd'hui, il y a des médecins intérimaires qui, je dirais, jouent de la concurrence entre les hôpitaux et qui amènent certains hôpitaux à vouloir chercher à s'exonérer des dispositions de la loi RIST pour pouvoir justement convaincre des médecins de venir travailler dans leur structure, difficulté à recruter des médecins dans certaines spécialités, spécialités qui sont aujourd'hui en grande souffrance. Je n'évoquerai pas la situation des anesthésistes, de l'anesthésie en Bretagne, on va y revenir tout à l'heure. J'évoquerai tout

à l'heure la situation de la gériatrie, qui est une spécialité qui est en grande difficulté, pas seulement à Dinan, c'est une spécialité qui est en grande difficulté au niveau national. Difficulté aujourd'hui à recruter des médecins gériatres, ce sont autant d'éléments qui participent à cette crise, qui se traduit, vous l'avez dit, par des fermetures de lit, voire par la fermeture de services entiers. En fait, la difficulté à trouver des médecins dans un service hospitalier, ça ne peut pas fonctionner sans médecin, ce n'est pas possible. Souvenez-vous, on peut bien sûr avoir la nostalgie des temps passés lorsque l'hôpital se trouvait là où se trouve la bibliothèque municipale aujourd'hui, où il y avait trois médecins dans un temps, dans l'hôpital, c'est fini aujourd'hui, un hôpital, un service, ne peut pas fonctionner sans médecins. Alors oui, l'hôpital public est malade, mais clairement, on ne peut pas rester inertes et attendre passivement que les choses s'arrangent. Ce n'est pas ma philosophie. C'est pourquoi je m'engage activement en faveur de l'hôpital public, en particulier du Centre Hospitalier René Pleven. Bien sûr, manifester et signer des pétitions sont des actions, mais je doute que cela résolve efficacement les problèmes de santé de nos concitoyens. La situation des hôpitaux que vous évoquez dans votre texte n'est en rien comparable à celle du Centre Hospitalier René Pleven, qui s'est engagé depuis un certain temps déjà dans une démarche de projet.

Pour ma part, je préfère adopter une approche proactive en travaillant avec tous les acteurs concernés sur une offre hospitalière innovante, afin de fournir aux patients des services plus performants à l'échelle du territoire de santé. Bien sûr, nous devons également rappeler à la direction de l'hôpital nos exigences et les besoins spécifiques de notre territoire.

Il est important de reconnaître les atouts de notre hôpital, en particulier nos équipes médicales engagées et compétentes. Plutôt que de focaliser sur les aspects négatifs, nous devrions promouvoir une communication positive sur notre établissement. Cela contribuera à attirer les patients et les médecins.

La fusion des hôpitaux de Saint-Malo, Cancale et Dinan en un seul établissement représente une avancée significative. Cela s'inscrit dans une démarche plus large de création d'une communauté hospitalière de territoire et de développement d'un nouvel hôpital territorial. Ce projet, bénéficiant d'un financement important, vise à renforcer l'attractivité de l'hôpital public et à offrir une gamme complète de services de santé.

Il est important de noter que cette fusion était souhaitée et attendue par les médecins. La procédure de fusion, encadrée par la loi RIST, garantit la prise en compte des avis des instances hospitalières et municipales concernées.

Enfin, le projet médical partagé a permis d'optimiser la répartition des médecins entre les hôpitaux de Saint-Malo et Dinan, renforçant ainsi plusieurs spécialités médicales et palliant le manque de spécialistes dans la région. Bien que la gériatrie reste une préoccupation, cette filière a choisi de maintenir son autonomie.

Ça ne vous convient pas mais je suis désolé c'est la réponse que je vous apporte.

En ce qui concerne la gériatrie, cette spécialité a décidé de maintenir son autonomie sur chaque site. Cette absence de collaboration entre les équipes médicales dans ce domaine est regrettable et explique notamment la fermeture des lits de court séjour gériatrique. Comme je l'ai mentionné précédemment, les services de gériatrie souffrent actuellement d'un manque cruel de médecins à l'échelle nationale. En attendant la réouverture de ce service, dès qu'un médecin rejoindra le Centre Hospitalier, j'ai demandé à la direction de l'hôpital de tout mettre en œuvre pour trouver une solution rapide. Les patients seront pris en charge par les urgentistes et des lits supplémentaires de médecine polyvalente seront ouverts en lien avec les Urgences.

L'activité du Centre Hospitalier de Dinan a connu d'importantes évolutions, notamment avec une forte croissance de l'hospitalisation de jour et des consultations spécialisées. Je tiens également à souligner l'adaptabilité remarquable des équipes de notre hôpital. Le site hospitalier de Dinan est le seul dans sa catégorie à n'avoir jamais fermé ses portes aux Urgences ou à avoir fait appel à la régulation pour empêcher l'accès direct aux services d'urgence.

La fusion administrative permettra de regrouper les bases de données des patients, simplifiant ainsi leur prise en charge médicale et soignante. De plus, les protocoles seront harmonisés, contribuant à une prise en charge plus sécurisée des patients. La fusion réunira également les budgets des trois établissements, permettant ainsi de retrouver des capacités d'investissement et de développer de nouveaux projets.

Concernant la communication sur le projet hospitalier territorial, bien que perfectible, des concertations ont eu lieu au sein des instances hospitalières et avec les élus locaux. Des garanties ont été prises pour la mise en œuvre du projet médical partagé, notamment le maintien des Urgences.

En ce qui concerne la suspension des accouchements, cette décision a été prise suite à un accident tragique et à la demande expresse du personnel médical. Actuellement, l'offre gynécologique sur le site de Dinan se compose d'un service de suite de couches et d'un centre périnatal de proximité. L'activité du service de suite de couches diminue continuellement, ce qui pourrait conduire à sa fermeture, une décision sur laquelle je suis en désaccord.

En résumé, malgré les défis rencontrés, la fusion administrative et les efforts déployés contribueront à renforcer l'attractivité de notre hôpital public et à consolider les services de santé sur le territoire.

Quant au suivi des nouvelles patientes par les sages-femmes du Centre Périnatal de Proximité (CPP), celui-ci est passé de 1623 en 2021 à 2272 en 2023. Le CPP offre une gamme de soins variée et parfois unique dans la région. En comparaison avec les autres CPP de la région, celui de Dinan propose l'offre de soins la plus large. Il convient également de souligner la motivation, l'implication et la compétence des professionnels qui y interviennent.

Le Conseil de surveillance de Dinan avait exprimé le souhait du maintien des suites de couches et avait également demandé l'examen de la possibilité de rouvrir une maternité de niveau 1 ou une Maison de naissance, sous réserve de réunir toutes les conditions de sécurité nécessaires.

En ce qui concerne la gestion des EHPAD, depuis 2011, la direction des hôpitaux gère ceux de Dinan. Les EHPAD sont financés par l'ARS pour la partie soins et par les Départements pour la partie hébergement, en fonction de leur implantation géographique.

Le nouveau Conseil de surveillance, composé de 15 membres, comprend des représentants des collectivités territoriales, dont la ville de Dinan et Dinan Agglomération. La présidence du conseil sera tournante entre les représentants des territoires de Saint-Malo et de Dinan. En conclusion, il est important de cesser d'opposer Dinan à Saint-Malo, car les deux hôpitaux sont interdépendants. En tant que plus petit hôpital de Bretagne, nous devons rester unis et attentifs aux évolutions nécessaires pour offrir une prise en charge de qualité. Je vous remercie de votre soutien et je m'engage à prendre toutes les initiatives nécessaires pour mettre en œuvre le projet médical validé par les instances. Notre futur hôpital territorial doit être un projet partagé offrant un parcours de soins cohérent aux patients du territoire de santé.

Conformément à notre règlement, il n'y aura pas de débat suite à cette réponse.

Merci à tous pour votre présence. L'ordre du jour étant épuisé, je vous souhaite une bonne soirée.